

1
 Séance du jeudi 4 novembre 1925.

Présidence de M. Pénard.

La séance est ouverte à 2 heures 1/2.
 Sont présents : M. M. Armond, —
 Alexandre Bérard, Cazeneuve, Chastenet,
 Beauvillages, Donner, Guannery, —
 Guillier, Linsilhac, Millies-Lacroix,
 Maurice Faure, Lhopiteau, H. Michel,
 Perchet, De Selves, Cronillot, Petitjean.

M. Millies-Lacroix, avant de remettre
 à la commission son rapport sur le projet de
 loi relatif aux sous-secrétaires d'Etat, demande
 à lui faire connaître dans quel sens il entend
 conclure sur cette question. Il pense qu'on
 aurait mauvaise grâce à demander au Sénat
 la suppression du sous-secrétaire des beaux-arts.

M. le Président ne partage pas son
 avis sur ce dernier point, car il considère cette
 création comme inutile. Il rappelle que cette
 opinion a été transmise à M. Viviani, qui
 n'a jamais répondu, pas plus qu'il n'a fait
 connaître à la commission son opinion, au
 point de vue financier, sur les conséquences
 de la nouvelle organisation ministérielle.

M. Deanneney considère que ce sont là
 des discussions platoniques. La question
 des dépenses nouvelles que ces créations
 pourront entraîner se posera devant la
 Chambre des députés et c'est après la discussion
 qui s'y établira dans cette enceinte sur la
 demande de crédit qui lui sera présentée
 que la commission pourra examiner cette
 question.

A la suite d'un échange d'observations
 entre M. M. Croissolot, Deanneney et le
Président, il est entendu qu'on entendra
 lundi prochain le rapport de M. Millier-Lacroix
 sur la question des sous-secrétaires d'Etat.

M. Perchoy donne lecture d'une note
 dans laquelle il expose les modifications
 qu'il demandera à la commission d'apporter
 au projet de loi relatif à l'organisation
 du crédit aux titres II, III et IV à la petite
 et moyenne industrie.

Ces modifications sont mises aux voix
 et adoptées. M. Perchoy rédigera un rapport
 supplémentaire qu'il déposera à la
 prochaine séance.

M. Armond, rapporteur général, —
 donne lecture d'un rapport sur le projet
 de loi, adopté par la Chambre des députés,

3
 tendant à l'abrogation de la loi du 5
 août 1914, qui complète celle du 24
 décembre 1879 sur les crédits supplémentaires
 et extraordinaires.

Après un court échange d'observations
 entre M. M. Donner, Deannen et le
rapporteur général, le rapport est adopté.

M. Laurier est nommé rapporteur
 de Paris à donner sur le
 projet de loi sur les associations de
 production et sur le crédit du travail.

M. Petitjean donne lecture d'un
 rapport sur le projet de loi, adopté par la
 Chambre des députés, tendant à proroger
 la liquidation et l'imputation des dépenses
 de la santé publique par la loi du 22
 juin 1906.

Le rapport est adopté.

La séance est levée à 3 heures $\frac{1}{2}$